

Les systèmes nationaux de contrôle des denrées alimentaires jouent un rôle fondamental pour protéger la santé des consommateurs et assurer des pratiques loyales dans le commerce alimentaire. Les Principes et directives du Codex Alimentarius concernant les systèmes nationaux de contrôle des aliments (CXG 82-2013), offrent aux pays toute latitude pour optimiser la conception de leurs systèmes de contrôle des aliments et la mise en œuvre de mesures de contrôle spécifiques. Les contextes nationaux (par ex. niveaux appropriés de protection de la santé publique; cadres juridiques et institutionnels; disponibilité de services d'appui, comme les services analytiques) auront une incidence sur la conception de ces systèmes; il n'y aura donc pas deux systèmes identiques. Cependant, quelle que soit l'architecture du système national de contrôle des aliments, la mesure de son efficacité est dans tous les cas importante pour vérifier que les ressources sont utilisées à bon escient et que la santé et les intérêts économiques des consommateurs sont protégés. Il peut être également très important de pouvoir démontrer la performance pour étayer les plans visant à renforcer le système et pour ouvrir de nouveaux marchés, améliorer les relations commerciales et gagner la confiance des parties prenantes à l'échelle nationale. À cette fin, la FAO et l'OMS ont travaillé à la mise au point du présent outil, afin d'aider les pays Membres à évaluer l'efficacité de leur système de contrôle des aliments, quel que soit son niveau de maturité. En élaborant le présent outil, la FAO et l'OMS se sont efforcées de mettre à profit les outils existants et de s'en inspirer.

La FAO a procédé à un examen initial de tous les outils librement accessibles en lien avec la chaîne alimentaire ou permettant d'évaluer les fonctions sanitaires et phytosanitaires – notamment l'outil Performance, vision et stratégie de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), l'outil d'évaluation des performances des services vétérinaires de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), et l'outil d'évaluation des capacités phytosanitaires de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) – afin de recenser les approches possibles et tirer parti de l'expérience et des connaissances actuelles. Une approche consultative a été adoptée et un Comité d'examen, associant d'autres organisations internationales, régionales et nationales et les milieux universitaires, a été mis en place pour faire régulièrement le point sur les progrès accomplis.